



**KALIÈS**

Etude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

# DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



**BOONE COMENOR METALIMPEX**

**Etupes (25)**

<b>Numéro d'affaire : KAN 17_077</b>		
<b>Agence : Est</b>		
<b>Date</b>	<b>Version</b>	<b>Objet de la version</b>
19 avril 2018	1	1 <sup>er</sup> Dépôt en Préfecture

KALIÈS – KAN 17.077

Z:\Affaires\KAN\_17\_077\_Metalimpex DDAE\Texte\Cas par cas\Cas par cas Vf.docx

16 allée de Longchamp - 54600 VILLERS-LES-NANCY - Tél : 03.83.17.61.71 - Fax : 03.83.17.61.75

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022Z - SIRET 420 116 253 000 63 - RCS Lille 420 116 253 - TVA FR 29420116253

## PRÉAMBULE

La présente demande est réalisée en application de l'article R122-3 du Code de l'Environnement. Elle concerne la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, déposée par la Société BOONE COMENOR METALIMPEX concernant l'agrandissement de sa surface de transit et de regroupement de métaux sur son site existant basé à ETUPES (25).

La demande se compose :

- Du CERFA n°14734\*03,
- D'annexes comprenant :
  - Des annexes obligatoires,
  - Des annexes complémentaires.

Ce dossier a été réalisé par :

**Matthieu OGET**                      Ingénieur Environnement et Risques Industriels  
ILIS – Université de Lille 2

Avec la participation de :

**Fabrice BRACONNIER**            Responsable Agence Nancy KALIES  
pour la supervision du dossier

**CERFA n°14734-03**

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Développement des activités de transit/regroupement de déchets métalliques sur le site d'ETUPES (25) de BOONE COMENOR METALIMPEX

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom BARBIER

Prénom ISABELLE

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BOONE COMENOR METALIMPEX

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LAURENT BOONE, Directeur général

RCS / SIRET

3 | 1 | 6 | 9 | 1 | 7 | 3 | 9 | 2 | 0 | 0 | 2 | 9 | 2

Forme juridique Société par Actions Simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a)	Installation soumise à autorisation ICPE dans le cadre de la rubrique 2713. La surface de regroupement et de transit correspond à 1500 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BOONE COMENOR METALIMPEX, basée sur le site d'ETUPES (25), exploite un centre de transit et de regroupement de métaux issus de chutes métalliques provenant essentiellement d'ateliers d'emboutissage. A noter que l'adresse postale est située à ETUPES tandis que l'ensemble des installations est implanté sur la commune de VIEUX-CHARMONT (25).

Elle souhaite augmenter sa surface de transit et de regroupement, actuellement de 900 m<sup>2</sup>, à 1500 m<sup>2</sup> (nous ne notons aucun autre changement par ailleurs). L'installation est équipée d'une presse afin de compacter les chutes et d'optimiser le remplissage des camions. Actuellement soumise au seuil de déclaration dans le cadre de la rubrique 2713 de la nomenclature des ICPE, elle sera classée suivant la même rubrique à autorisation suite à l'augmentation de la surface de transit et de regroupement.

L'exploitant est actuellement locataire des terrains qu'il exploite. Les locaux sont loués à la Société d'Économie Mixte Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises (SEM PMIE). La surface du bâtiment de l'installation est suffisamment grande pour accueillir le supplément d'activité du site sans que des travaux ne soient nécessaires.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet d'augmentation de la surface de transit et de regroupement permettra d'augmenter la capacité de stockage des chutes métalliques issues de certaines industries (automobile par exemple).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet ne nécessitera pas de travaux.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'installation est un centre de transit et de regroupement de métaux constituée de 2 400 m<sup>2</sup> de bâtis et 600 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée soit une surface totale de 3 000 m<sup>2</sup>. Elle est située dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Technoland.

Les métaux qui transitent dans cette installation sont des chutes d'usinage issues de certaines industries du secteur. Les pièces sont collectées auprès des différents clients de la société par camions pour être acheminées sur le site d'ETUPES.

Une fois sur le site, les camions font l'objet d'une pesée avant d'être déchargés directement à l'intérieur du bâtiment.

Les pièces ainsi déchargées sont ensuite reprises par une pelle pour être entreposées sur une zone dédiée.

Le site exploite également une presse afin d'optimiser le remplissage des camions d'expédition des pièces métalliques vers les sites de valorisation. Les pièces métalliques compressées (aussi appelées paquets) sont stockées sur une zone dédiée avant d'être chargées dans les camions d'expédition, pesées et expédiées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été déclaré auprès de l'administration compétente dans le cadre de la rubrique 2713 des installations classées pour la protection de l'environnement (en attente de réception de l'arrêté de prescription spéciale).

En augmentant la surface de transit et de regroupement, le projet sera classé à autorisation dans le cadre de la rubrique 2713 des installations classées pour la protection de l'environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
ICPE totale (zone de transit et installations annexes présentes dans le périmètre du site)	3 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

L'adresse postale de l'exploitant est située 213, rue Pierre Marti 25460 Etupes.

L'installation physique, quant à elle, est implantée sur le territoire de la commune de Vieux-Charmont.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06°51'19"8    Lat. 47°31'05"2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui     Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?    Oui     Non

L'installation est soumise au seuil de déclaration dans le cadre de la rubrique 2713 des installations classées pour la protection de l'environnement (en attente de réception de l'arrêté de prescription spéciale)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 755 m au Nord du projet (voir annexe 7). Il s'agit de la ZNIEFF de type I "La basse Vallée de la Savoureuse".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope la plus proche est située à 73 m au Nord du projet (voir annexe 7). Il s'agit de "La basse Vallée de la Savoureuse".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale la plus proche est située à un peu plus d'un km au Nord du projet (voir annexe 7). Il s'agit de la Basse Vallée de la Savoureuse.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE du Pays Montbéliard Agglomération a été arrêté le 19 décembre 2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon ni aucun site patrimonial remarquable n'est recensé dans un rayon de 3 km autour du site. Le monument historique le plus proche se situe à près de 2 km au Sud-Ouest du projet (voir dans l'annexe 7). Il s'agit du Château Sattler à Exincourt. Compte tenu de la distance d'éloignement, le site n'est pas situé dans le périmètre de protection des abords de ce monument historique.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé en zone humide d'après l'outil Carmen de la DREAL Franche-Comté. La zone humide RAMSAR la plus proche est située à 52,2 km à l'Est du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de VIEUX-CHARMONT est concernée par le PPRI du Doubs et de l'Allan, approuvé par arrêté préfectoral le 27 mai 2005. Le site est situé en zone blanche (zone exempte de risque selon la cartographie réglementaire en annexe 8).  Le site n'est pas concerné par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé sur la base de données BASOL qui recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de captages d'alimentation en eau potable et/ou de périmètre de protection sur les communes d'ETUPES et de VIEUX-CHARMONT.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte des sites inscrits de l'ancienne région Franche-Comté, il n'y a pas de site inscrit dans un rayon de 3 km autour des installations. Le site le plus proche est le Val-Saint-Dizier à plus de 10 km au Sud-Est du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 5 km du projet. Il s'agit du site "Etang et vallées de Belfort", identifié comme une Zone Spéciale de Conservation (ZSC - FR4301350) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS - FR4312019).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est présent dans un rayon de 3 km autour du site. Le site classé le plus proche est la Citadelle de Montbéliard, située à 4,7 km à l'Ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau proviennent uniquement du réseau public et seront utilisés seulement par les RIA en cas d'incendie. L'installation classée n'est pas consommatrice d'eau dans le cadre de ses activités.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de travaux prévus pour réaliser le projet puisque le site d'implantation est un site existant.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de travaux prévus pour réaliser le projet puisque le site d'implantation est un site existant.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune construction n'est prévue et les rejets atmosphériques sont liés uniquement à la circulation des poids lourds et au fonctionnement de la pelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à près de 5 km du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu aucune construction dans le cadre de ce projet et les rejets atmosphériques sont uniquement liés au trafic engendré par les poids lourds et à l'utilisation des pelles pour la manutention des chutes métalliques. De plus, les rejets aqueux seront uniquement des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune construction n'étant prévue, il n'y aura pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, maritimes ou forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Séisme : La commune de VIEUX-CHARMONT est située en zone de sismicité de niveau 3 (risque modéré). Aucune construction n'est prévue dans le cadre du projet. Dans le cas de futures constructions, le site s'engage à respecter les prescriptions s'appliquant à cette zone. Inondation : L'implantation du projet n'est pas concerné par le risque d'inondation (voir cartographie réglementaire du PPRI en annexe 8). Aléa retrait-gonflement des argiles : le site est situé en aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En fonctionnement normal, les seuls rejets atmosphériques générés par l'exploitation du site correspondent aux gaz d'échappement de l'engin de manutention et des poids-lourds de livraison et d'expédition des chutes métalliques. Le site ne consomme pas d'eau dans le cadre de ses activités et ne rejette donc pas d'eaux résiduelles. Les eaux pluviales n'entrent pas en contact avec les déchets métalliques et sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer un trafic de 76 véhicules dont 68 camions par jour, représentant 0,6 % du trafic global de la route départementale desservant la ZAC TECHNOLAND, la RD61 (478 poids lourds en trafic moyen journalier annualisé dans les deux sens de circulation en 2016).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources sonores du site seront de même typologie que celles existantes. Ces sources sonores sont : - Le trafic - Le chargement/déchargement des chutes métalliques - La manutention des chutes métalliques (pelles et presse) Les émissions sonores des deux derniers points auront lieu à l'intérieur du bâtiment.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seul un lampadaire est utilisé à l'entrée du site afin d'éclairer le pont à bascule (sécurité du site). Afin de réduire ses impacts, il est dirigé vers le bas et est antiréfléchissant.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas à l'origine de nouveaux types de rejets atmosphériques par rapport à la situation existante. En effet, les seuls rejets engendrés par le projet sont liés aux gaz d'échappements de l'engin de manutention et des poids lourds.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC. Elles n'entrent pas en contact avec les déchets métalliques de l'installation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne consomme pas d'eau dans le cadre de ses activités et ne rejette donc pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux déchets générés par l'activité du site seront de même nature qu'actuellement, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emballages et chiffons souillés</li> <li>- Aérosols usagés</li> <li>- Papiers / cartons et DIB</li> <li>- Huiles usagées</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone de présomption de patrimoine archéologique est située à proximité du projet (voir en annexe 7). Toutefois, comme il n'est pas prévu de réaliser de travaux, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de construction prévue dans le cadre du projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Au vu :

- Des avis publiés par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté sur les projets soumis à autorisation environnementale dans le département du Doubs pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017
  - Des dossiers de demande de cas par cas déposés et des décisions rendues de l'autorité environnementale au 22 janvier 2018
  - De la consultation du site Internet du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), (Autorité Environnementale, examen au cas par cas et autres décisions), au 22 janvier 2018,
- Aucun projet connu n'a été identifié sur les communes de Vieux-Charmont et d'Etupes.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Les rejets atmosphériques liés au projet seront limités et assimilables à de la circulation routière.  
 Les rejets aqueux (uniquement eaux pluviales) ne seront pas significatifs au vu des éléments décrits précédemment.  
 Il n'y aura pas de transfert transfrontalier des déchets générés par l'activité (exemple : DIS/DIB/papiers/cartons) du site.

A titre d'information, les déchets (matières secondaires métalliques) sortants du site (après regroupement) pourront être transférés à l'étranger. Il s'agit de déchets non dangereux, leurs mouvements transfrontaliers présentent peu de risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement (source : Site Internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire rubrique Transferts Transfrontaliers de Déchets).

Au vu de l'argumentaire développé, il n'y aura pas d'incidence identifiée comme non négligeable de nature transfrontalière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Comme cela a été présenté dans les chapitres précédents, le projet n'engendrera pas de rejets notables. Les engins répondant aux normes en vigueur (rejets atmosphériques notamment) et les arrêts moteurs étant privilégiés en cas d'attente, il n'apparaît pas nécessaire de mettre en place des mesures complémentaires.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet se situe sur un site existant déclaré, que le projet consiste seulement à une augmentation de la surface de transit/regroupement, que les équipements sont identiques à la déclaration précédente, que le site n'est pas situé dans une zone protégée qu'elle soit patrimoniale ou naturelle, que les émissions seront de même typologie :

- Rejets atmosphériques uniquement liés au trafic,
- Rejets aqueux constitués uniquement d'eaux pluviales et rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC,
- Emissions sonores à l'extérieur du bâtiment seulement due au trafic routier,

Il n'apparaît pas nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation des zones protégées Annexe 8 : Zonage réglementaire du PPRI du Doubs et de l'Allan au niveau du projet Ces annexes se rattachent à la partie 5 du présent Cerfa.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MARQUETTE-LEZ-LILLE

le,

20/04/2018

Signature



BOONE LAURENT  
Directeur Général.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

/// BOONE COMENOR METALIMPEX ///  
Maison fondée en 1899  
S.A.S. au Capital de 612 417 €  
Siège social : 45, rue Pasteur - B.P. 19  
F-39500 MARQUETTE-LEZ-LILLE  
Tél. 33 (0)3 20 21 81 61 - Fax : 33 (0)3 20 21 81 63  
www.boone-comenor.com  
R.C.S. Lille B 316 917 392 - N° TVA FR 92 316 917 392

**ANNEXES**

# **LISTE DES ANNEXES OBLIGATOIRES ET COMPLEMENTAIRES**

## **ANNEXES OBLIGATOIRES**

- ANNEXE 1 DOCUMENT CERFA N°14734 INTITULE « INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE »**
- ANNEXE 2 PLAN DE SITUATION AU 1/25 000**
- ANNEXE 3 PHOTOGRAPHIES PROCHES ET LOINTAINE DE LA ZONE D'IMPLANTATION**
- ANNEXE 4 PLAN DU PROJET**
- ANNEXE 5 PLAN DES ABORDS DU PROJET AU 1/5000**
- ANNEXE 6 LOCALITION DES ZONES NATURA 2000**

## **ANNEXES COMPLEMENTAIRES**

- ANNEXE 7 LOCALISATION DES ZONES PROTEGEES**
- ANNEXE 8 ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPRI DU DOUBS ET DE L'ALLAN AU NIVEAU DU PROJET**

## **ANNEXES OBLIGATOIRES**

**ANNEXE 1**

**DOCUMENT CERFA N°14734 INTITULE  
« INFORMATIONS NOMINATIVES  
RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU  
PETITIONNAIRE »**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

45

Extensio  
n

Nom de la voie

Rue Pasteur

Code postal

5 9 5 2 0

Localité

MARQUETTE-LEZ-LILLE

Pays

France

Tél

320218161

Fax

320218163

Courriel

isabelle.barbier@suez.com

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

BARBIER

Prénom

ISABELLE

Qualité

Coordinatrice QHSE Metalimpex

Tél

320218161

Fax

320218163

Courriel

isabelle.barbier@suez.com

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**



**ANNEXE 2**

**PLAN DE SITUATION AU 1/25 000**



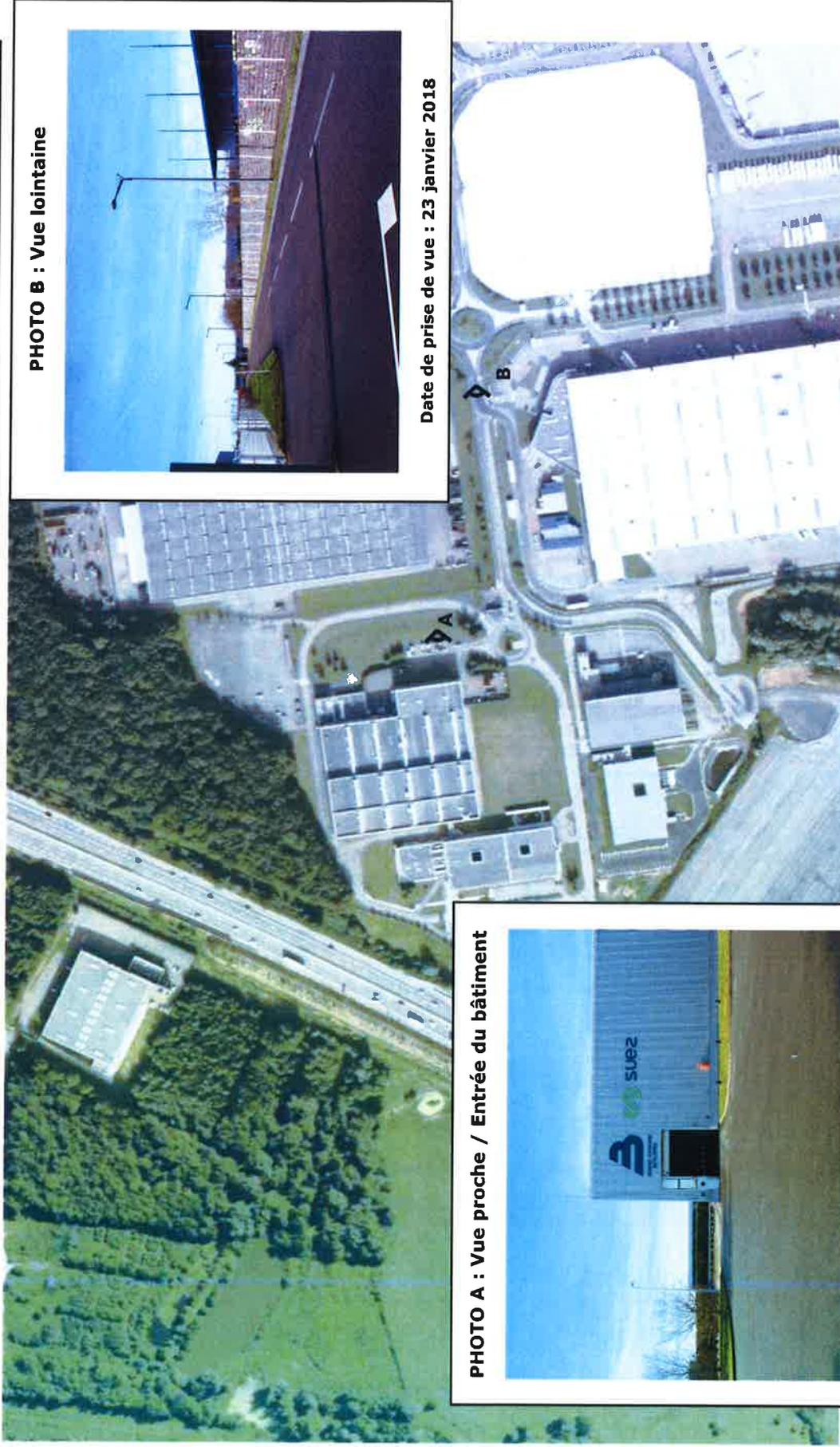
## Plan de situation du projet



**ANNEXE 3**

**PHOTOGRAPHIES PROCHES ET LOINTAINE  
DE LA ZONE D'IMPLANTATION**

**Photos en environnement proche et en paysage lointain**



**PHOTO B : Vue lointaine**



**Date de prise de vue : 23 janvier 2018**

**PHOTO A : Vue proche / Entrée du bâtiment**



**Date de prise de vue : 23 janvier 2018**

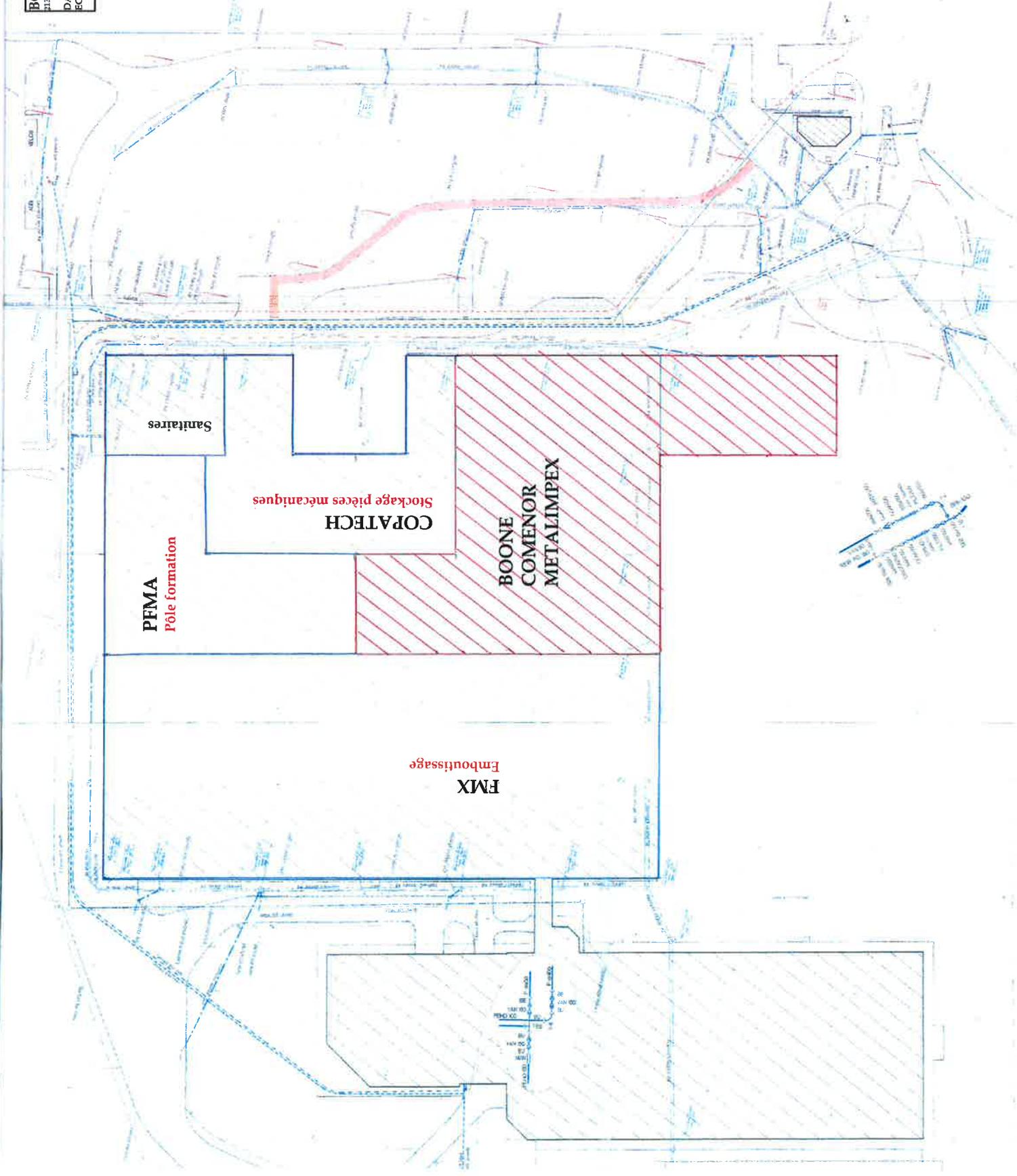
**ANNEXE 4**

**PLAN DU PROJET**

**BOONE COMENOR METALIMPEX**  
 113 ZI de Trehanland Rue Pierre Maréchal 25460 ETUPES  
 DATE: 21/11/2017  
 ECHELLE: 1/650

LEGENDE

	Gaz
	Electricité
	Telecommunication
	Eau potable
	Eaux usées domestiques
	Eaux pluviales



**CLIMEN**  
 TRAVAUX PUBLICS  
 -VOLVIEUCOURT- Tel 03 81 05 05 80

Commune de  
**ETUPES - TRIVILLE**  
 P C I  
 Aménagement des sites  
 Lot VPD - Parking - VI

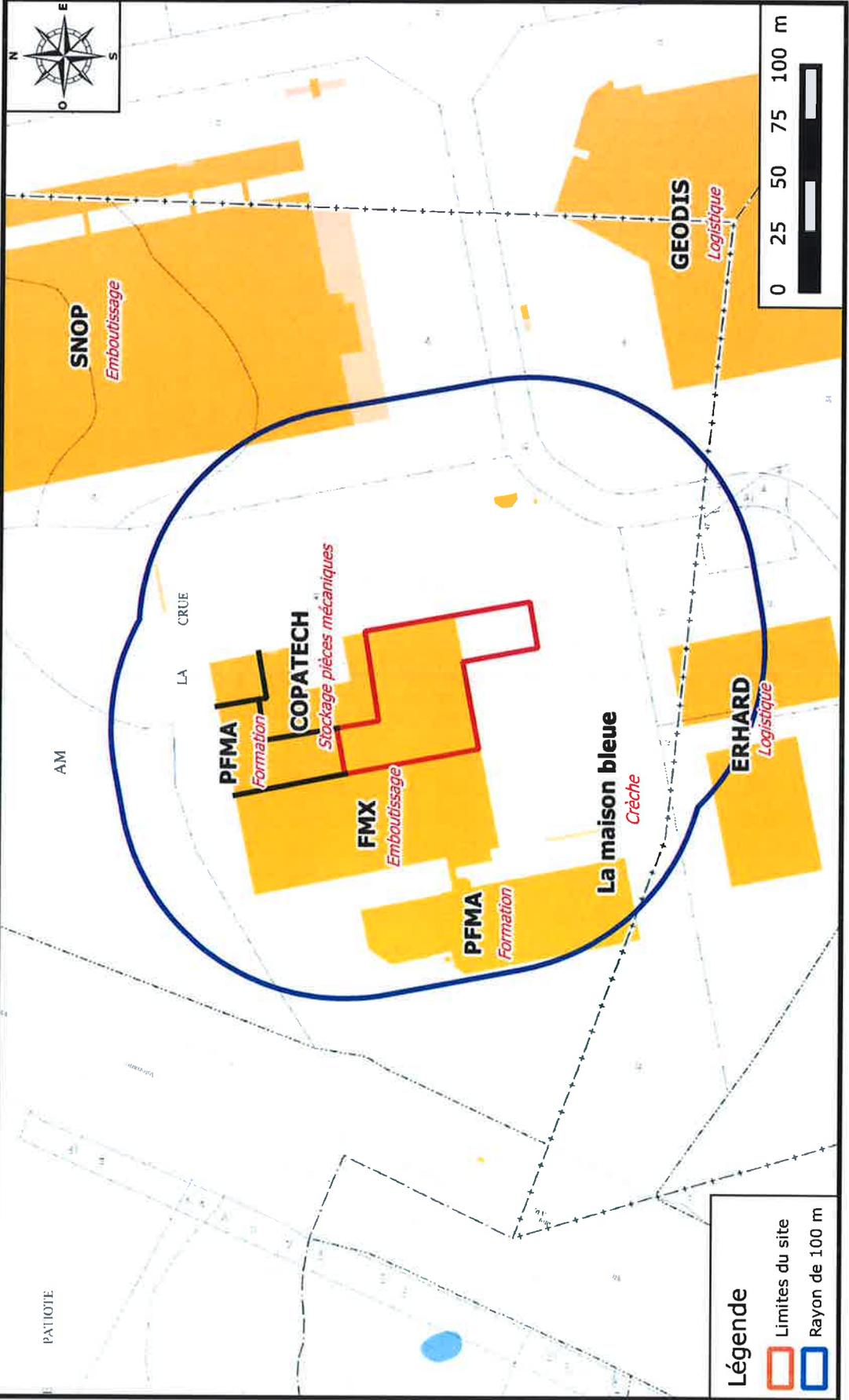
**PLAN DE RECOL**

**ANNEXE 5**

**PLAN DES ABORDS DU PROJET AU 1/2500**



# Plan de situation du cadastre



**ANNEXE 6**

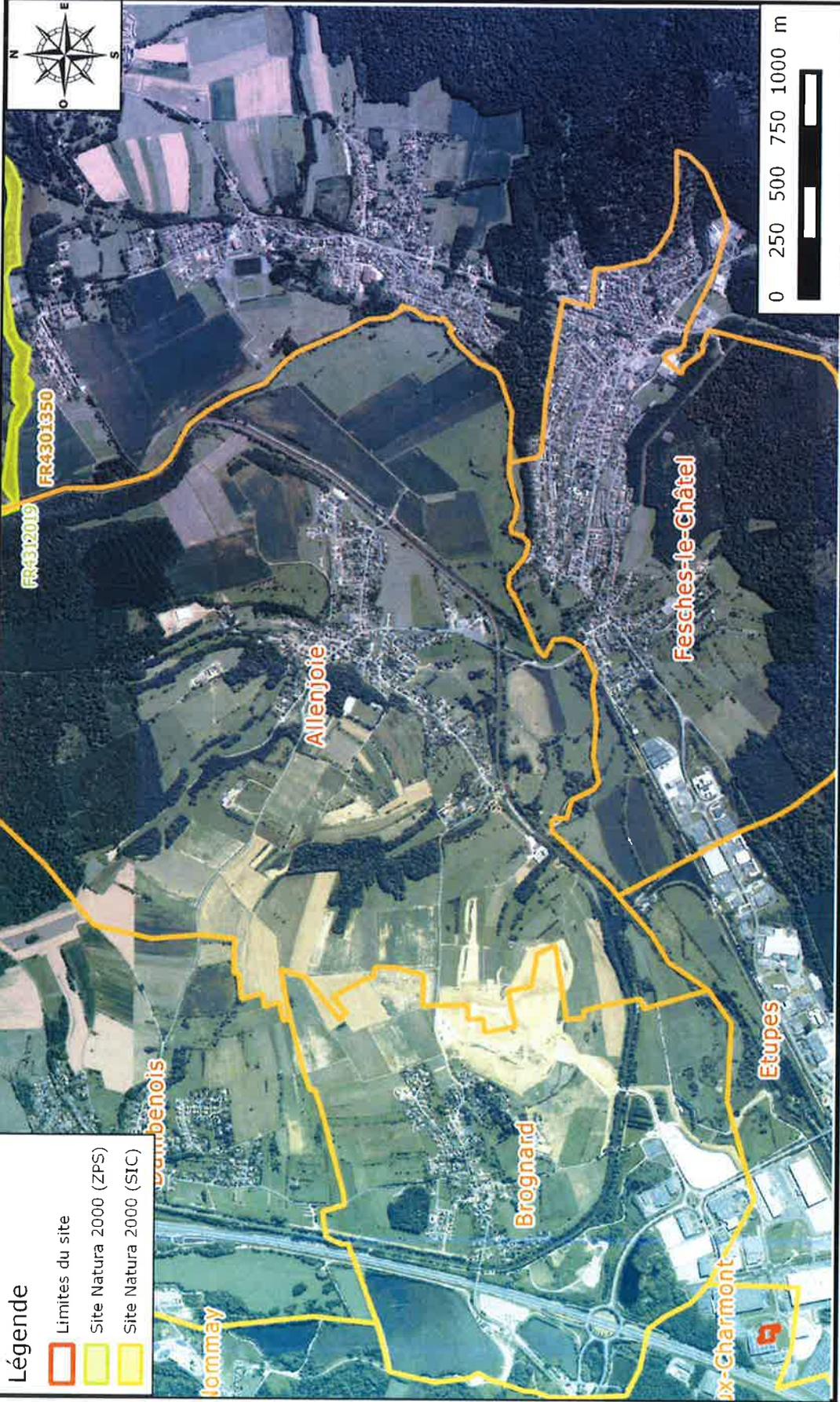
**LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000**



## Site Natura 2000 aux abords du projet

### Légende

- Limites du site
- Site Natura 2000 (ZPS)
- Site Natura 2000 (SIC)



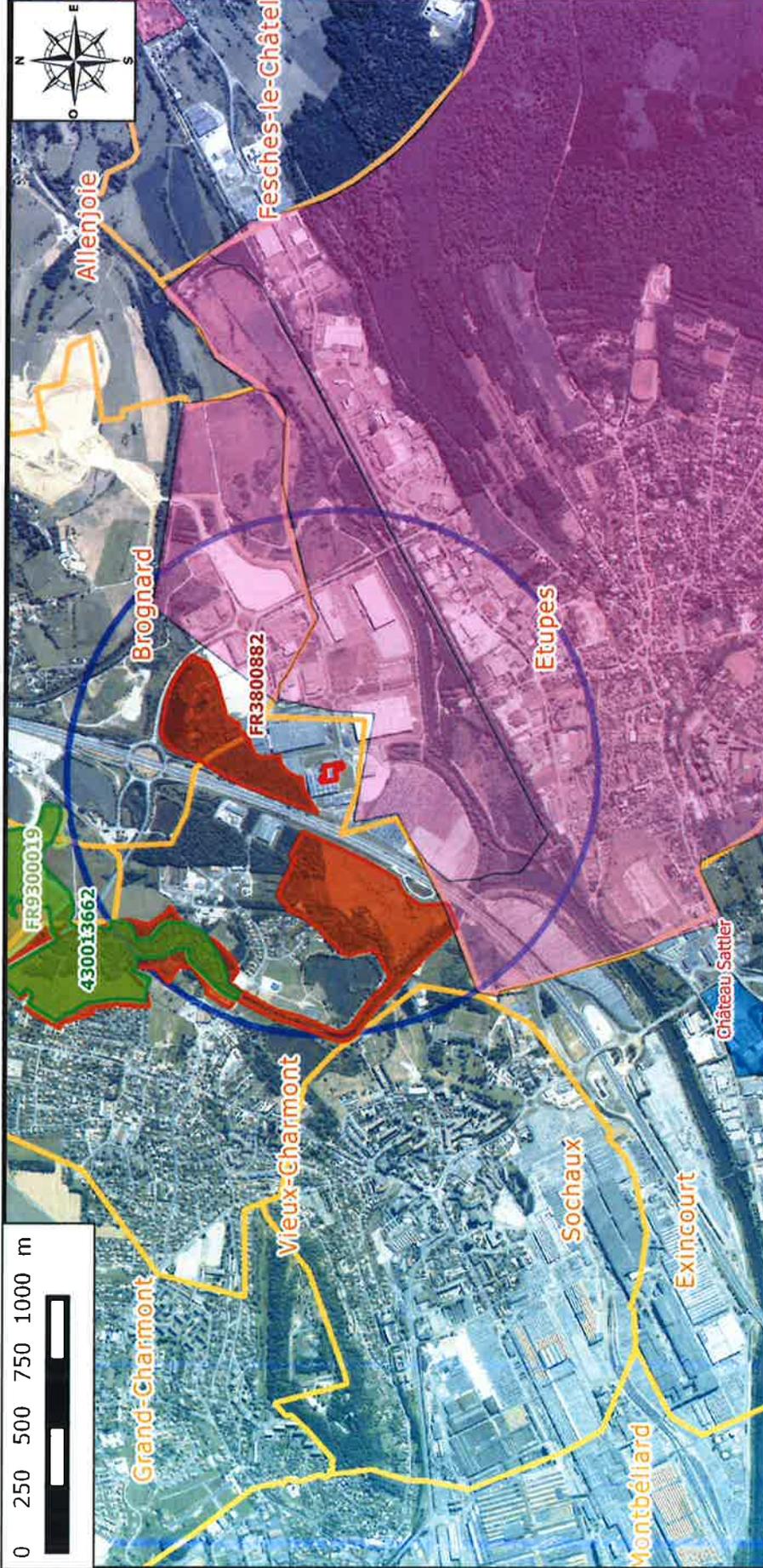
## **ANNEXE COMPLEMENTAIRE**

## **ANNEXE 7**

### **LOCALISATION DES ZONES PROTEGEES**



## Localisation des zones protégées



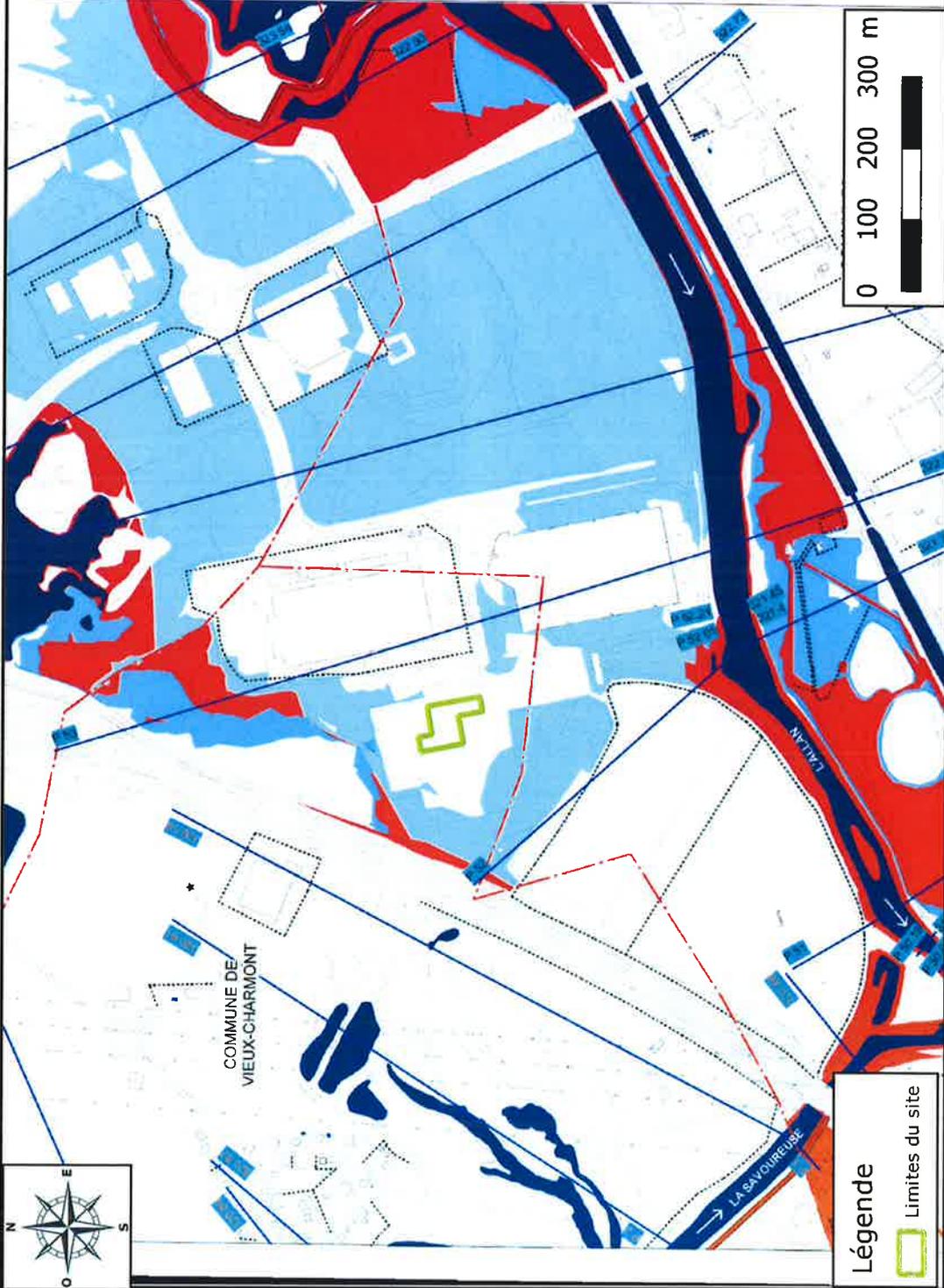
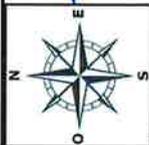
## Légende

- |  |                                 |                                 |                          |
|--|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Monuments Historiques  | Arrêté de Protection de Biotope | Sites patrimoniaux remarquables | Zone humide (RAMSAR)     |
| Périmètre de protection des abords des Monuments Historiques | Parc National                   | Site NATURA 2000 (SIC)          | Rayon d'affichage (1 km) |
| Sites Classés ou Inscrits                                    | Parc régional                   | Site NATURA 2000 (ZPS)          | Limites communales       |
| Zone de présomption de prescription archéologique            | Réserve Naturelle Nationale     | ZNIEFF de type 1                | Limites du site          |
|  | Réserve Naturelle Régionale     | ZNIEFF de type 2                |                          |

**ANNEXE 8**

**ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPRI DU  
DOUBS ET DE L'ALLAN AU NIVEAU DU  
PROJET**

# Zonage réglementaire du PPRI DOUBS - ALLAN



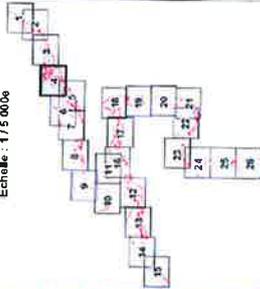
Cellule des Risques Naturels et de l'Environnement

Plan de Prévention des Risques  
Inondation du Doubs et de l'Allan  
sur le territoire de 21 communes  
dans le Pays de Montbéliard

## CARTOGRAPHIE RÉGLEMENTAIRE

Planche 4 / 26

Echelle : 1 / 5 000e



### Légende :

- Zone bleue clair
- Zone bleue foncée
- Zone rouge
- Règlement spécifique
- Réseau hydrographique
- Digue
- Limite communale
- Profils en travers
- Côte de la crue de référence au profil
- Identification du profil
- Laisses de crue
- 88
- 31273
- Côte de la laisse de crue



**Légende**  
 Limites du site

SDC04

